

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



---

# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

**CHAPITRE 39**

**MINISTERE DES PETITES ET  
MOYENNES ENTREPRISES,  
DE L'ECONOMIE SOCIALE  
ET DE L'ARTISANAT**

---

VERSION FRANÇAISE

---

## SOMMAIRE

---

	<b>NOTE EXPLICATIVE</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES</b>	<b>5</b>
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	8
<b>2.</b>	<b>ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES</b>	<b>10</b>
2.1.	<b>PROGRAMME 511: AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME</b>	<b>11</b>
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	16
2.2.	<b>PROGRAMME 512: PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU CAMEROUN</b>	<b>20</b>
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	21
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	21
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	22
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	23
2.3.	<b>PROGRAMME 513: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RENTABILITE DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT</b>	<b>24</b>
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	25
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	26
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	26
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	27

2.4.	<b>PROGRAMME 514: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT</b>	33
2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	34
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	34
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	35
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	36
<b>3.</b>	<b>BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES</b>	<b>37</b>
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	38
3.2.	LEÇONS APPRISES	39
3.3.	PERSPECTIVES	40

## NOTE EXPLICATIVE

---

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

# 1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

## 1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Le DSCE vise quatre principaux objectifs globaux, à savoir : (i) porter la croissance économique à 5,5% en moyenne annuelle entre 2010 et 2020, (ii) ramener le sous emploi de 75,5% à moins de 50% en 2020, et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% (2007) à 28,7% en 2020, (iv) réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pour ce qui est du sous-secteur industrie et services, les objectifs assignés par le DSCE sont :

S'agissant de la stratégie de croissance :

- moderniser l'appareil de production ;
- renforcer l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux ;
- assurer le financement de l'économie.

Ø Pour ce qui est de la stratégie de l'emploi, il est question :

- de développer des PME et de promouvoir l'emploi salarié décent ;
- de promouvoir l'auto-emploi ;
- de mettre en adéquation la demande d'emploi avec l'offre de formation ;
- d'améliorer l'efficacité du marché de l'emploi.

Ø Pour ce qui est des actions prioritaires du MINPMEESA dans le DSCE, elles s'inscrivent dans ce cadre de référence de l'action gouvernementale, précisément au niveau des stratégies qui traitent de la modernisation de l'appareil de production et de la création d'emplois décents avec pour objectif général de contribuer à « **ramener le sous-emploi de 75% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois par an dans les 10 prochaines années** ».

## 1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Dans l'organisation du travail gouvernemental et conformément à la classification du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) créé par décret présidentiel n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, appartient au secteur N° 9 intitulé « Production et Commerce », qui regroupe les sous secteurs « Développement rural » et « industrie et services ».

Pour ce qui est de ses missions, elles sont contenues dans le Décret n°2013/169 du 27 mai 2013 qui détermine son organisation actuelle.

A ce titre, il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat. De ce fait il est responsable:

- de la promotion et de l'encadrement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;

- du développement de l'économie sociale ;
- de la constitution, en liaison avec les organisations professionnelles, d'une banque de données et de projets à l'intention des investisseurs dans les secteurs des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- de la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'initiative privée ;
- du suivi de l'activité des organismes d'assistance aux petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
  - de la promotion des produits des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, en liaison avec les organisations professionnelles concernées ;
    - du suivi des organisations professionnelles des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- du suivi de l'évolution du secteur informel et des études y relatives ;
- de l'identification et de l'étude des possibilités de migration des acteurs du secteur informel vers l'artisanat et les micro-entreprises ;
  - de l'étude de toute mesure visant à favoriser l'information et la formation des acteurs du secteur informel.

### 1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

L'exécution des programmes du MINPMEESA a été marquée par un contexte caractérisé par la nécessité de moderniser l'appareil productif national, de renforcer l'intégration régionale et diversifier les échanges commerciaux, de promouvoir l'auto-emploi et la création d'emplois salariés décents. De plus, il faut relever l'appropriation laborieuse mais progressive de la nouvelle application de gestion budgétaire : PROBMIS.

La mise en œuvre **du programme I : Amélioration de la compétitivité des PME** intervient dans un contexte marqué par l'ouverture progressive et irréversible des barrières douanières matérialisée par la ratification de l'accord d'étape des Accords de Partenariats Economiques (APE). En effet, avec la ratification des accords d'étapes, le marché local sera inondé des produits occidentaux de bonne qualité et à des prix très bas. Il est donc nécessaire, afin d'assurer la résistance des entreprises locales, de densifier les opérations de renforcement des capacités.

Pour ce qui est du **programme II : Promotion de l'Initiative Privée et Amélioration du Climat des Affaires**. La position du Cameroun dans les récents classements du « Doing Business » est une illustration des embûches rencontrées dans le climat des affaires au Cameroun. Les difficultés jadis observées dans le processus de création des entreprises de même que les délais y relatifs étaient de nature à décourager toute initiative privée à la création d'entreprises. De plus, malgré les délais annoncés de 72 heures pour la création des entreprises et l'institutionnalisation des Centres des Formalités de Création des Entreprises (CFCE) on note néanmoins que les entreprises continuent de se créer en marge des délais et des structures mises en place. Ce qui est nature à compromettre le climat des affaires dans le pays.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme III : **Promotion de l'entrepreneuriat collectif et l'amélioration des performances des TPE et de l'Artisanat**, il s'est exécuté dans un contexte marqué par la signature des nombreux textes dans le domaine de l'artisanat compte tenu des exigences de la décentralisation.

Le décret d'application relatif à la loi n°2007/004/ du 03 juillet 2007 régissant l'artisanat a été signé en 2010. Il donne les directives pour l'implémentation de la loi régissant l'Artisanat. Dans l'exécution de ces missions, plusieurs autres textes visant à faciliter l'application effective de la loi suscitée ont été signés, notamment le Décret portant institutionnalisation du SIARC et celui portant création du Conseil National de l'Artisanat. Il faut également noter le démarrage des activités des villages artisanaux de Douala, Bertoua, ebolowa, Limbe, Maroua et Bamenda.

**Le programme IV intitulé Gouvernance et appui institutionnel au sous secteur des PMEESA** dont l'objectif est de créer des conditions qui permettent d'optimiser le rendement des personnels a été exécuté dans un environnement influencé par les éléments de contextes suivants : l'appropriation laborieuse mais progressive de la nouvelle application de gestion du Budget Programme : PROBMIS, l'appropriation par tous les acteurs de la performance du concept du Budget Programme, ainsi que la mise en œuvre des procédures issues de la réforme des marchés publics (e-procurement), avec la nécessité de renforcer les capacités des personnels de la chaîne sur les nouvelles règles de passation des marchés.

#### 1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

Comme autres faits majeurs liés à l'exécution du budget pour l'exercice 2015, on peut citer l'élaboration du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance, qui induit pour le MINPMEESA l'opérationnalisation du bureau des agréments dans le cadre de la loi sur les incitations et la modernisation de l'appareil de production avec notamment l'accélération des activités du Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME (PACD/PME).

De plus les travaux préparatoires pour l'organisation des Coupes d'Afrique des Nation 2016 et 2019 viennent influencer l'exécution du budget de l'année avec notamment le démarrage des activités des villages artisanaux dans les ville devant abriter les compétitions afin de valoriser l'artisanat dans les zones considérées.

S'agissant spécifiquement des programmes du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat on note :

##### **Programme I : Amélioration de la compétitivité des PME**

- Le démarrage effectif des activités de l'Agence de Promotion des PME avec la construction d'un bâtiment annexe et le recrutement de 47 personnels) ;
- L'accélération des activités de la Bourse de Sous-Traitance et du Partenariat.

##### **Programme II : Promotion de l'Initiative Privée et Amélioration du Climat des Affaires.**

- le Démarrage effectif des activités du programme d'Accompagnement des PME

Agricoles et Agroalimentaires (PMEAA) avec la signature de la convention le 03 juillet 2015;

- La fermeture du Centre de Développement des Entreprises principal partenaire pour la mise du Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP/CAM).

### **Programme III : Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration des performances des TPE et de l'Artisanat**

- l'Organisation des salons départementaux et régionaux et internationaux de l'artisanat ;
- l'Organisation des Journées Nationales de l'Economie Sociale du 14 au 16 octobre 2015 ;
- l'informatisation des 360 bureaux communaux d'enregistrement des artisans
- 

### **Programme IV : Gouvernance et appui institutionnel au sous secteur des PMEESA**

- Les effectifs ont connu un accroissement avec la mise à disposition des lauréats de l'ENAM ainsi que les nouveaux agents intégrés dans le cadre de l'opération spéciale de recrutement de 25000 jeunes dans la Fonction Publique.

- le MINPMEESA s'est vu octroyer les quatre derniers étages de l'Immeuble ministériel N°1 rebaptisé « Immeuble de l'Emergence ». Y ont aménagé en novembre dernier, le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général avec ses services rattachés, la Direction des Affaires Générales, la Division des Affaires Juridiques et la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective.

## 2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

# 2015

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.1. PROGRAMME 511

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

Responsable du programme

TCHANA JOSEPH

### 2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif global de ce programme est d'**améliorer la compétitivité des PME au Cameroun**. Il s'agit non seulement de favoriser l'émergence d'un secteur de PME manufacturières sain et compétitif, mais d'en faire le socle de la croissance et un levier puissant du secteur privé, qui est aujourd'hui au centre des politiques de développement de tous les pays, pour sa capacité à créer des emplois, des richesses et de la valeur ajoutée, à développer des savoir-faire, à former, et à mobiliser des financements.

La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif poursuivi par le programme à savoir, améliorer la compétitivité des PME se fera en trois principales étapes :

- Renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire des PME : à ce niveau, il va s'agir dans d'accélérer les activités de l'agence de promotion des PME, dont les principaux objectifs sont la facilitation à la création des entreprises et l'accompagnement des PME. En effet, avec l'entrée en vigueur des Accords de partenariat Economique le 04 Aout 2016, il serait plus que jamais nécessaire de renforcer les capacités des PME afin de réduire au maximum les effets négatifs de ces accords sur le tissu productif national.
- Accompagner les PME Camerounaises à la sous-traitance. Cette opération, sera réalisée sur le plan technique par la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat placée sous la tutelle du MINPMEESA; Elle aura donc la charge, en partenariat avec les PME affiliées à la bourse, les donneurs d'ordre et les services déconcentrés du MINPMEESA, d'élaborer les mécanismes d'incitation des PME pour leur adhésion à la BSTP, de concevoir et de mettre en œuvre les programmes de renforcement de capacité des PME afin de leur permettre de répondre aux appels d'offre et de disposer des compétences nécessaires pour réaliser les marchés dans les délais.
- Réhabiliter le tissu d'entreprises existantes : Il sera question ici de procéder au diagnostic des PME manufacturières sur l'étendue du territoire national avec le concours de l'expertise canadienne et les responsables des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA; ceci par l'outil diagnostic des PME acquis à partir de 2010. Une fois en possession des résultats du diagnostic, ceux-ci seront transmis à l'Agence de Promotion des PME pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités (technique, managériale et .technologique).

OBJECTIF	Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun.	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de PME mises à niveau
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	20.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	120.0
	Année cible:	2017

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME	
	Action 02: ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE	
	Action 03: REHABILITATION DU TISSU D'ENTREPRISES EXISTANTES	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 480 600 000	CP 1 480 600 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	TCHANA JOSEPH,	

### 2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme d'amélioration de la compétitivité des PME intervient dans un contexte marqué par l'ouverture progressive et irréversible des barrières douanières. Cette ouverture est matérialisée par la signature de l'Accord d'étapes des Accords de Partenariats Economiques (APE). En effet, avec la ratification des accords ACP, le marché Camerounais sera désormais envahi par les produits occidentaux de bien meilleure qualité et à des prix abordables. Cette situation bien que bénéfique pour le consommateur final, pourra avoir des conséquences sur les PME locales dont les produits sont très souvent de faible qualité et ne respectent pas les normes et standards internationaux. Il est donc important des les accompagner pour garantir leur survie dans ce nouvel environnement.

De plus, avec les retards observés dans l'atteinte des objectifs tels que définis dans le DSCE, le Gouvernement a mis en place le plan d'urgence triennal pour l'accélération de croissance, qui devra désormais orienter les actions à mener dans les administrations. Pour ce qui est du MINPMEESA, il sera question d'opérationnaliser le bureau des agréments au sein de l'agence de promotion des PME, dans le cadre de la loi sur les incitations. D'accélérer avec la modernisation de l'appareil productif national notamment avec la mise en place de nouvelles unités de transformation des produits locaux dans le cadre du PACD /PME.

Enfin, sur le plan interne au MINPMEESA nous pouvons également noter, le déblocage du reliquat de la subvention 2013 et la subvention 2015 de la Bourse de Sous - Traitance et du Partenariat (BSTP) puis l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des PME (APME).

### 2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

**Tableau 2: Analyse de la performance obtenue du programme 511**

<b>Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2015)</b>	<b>104</b>
<b>Taux de réalisation de l'indicateur</b>	<b>86,66%</b>

<b>Dotation de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)</b>	<b>AE :1 309 999 738 Ecart AE : 170 600 262</b>	<b>CP :1 309 999 738 Ecart CP : 170 600 262</b>
<b>Crédits consommés</b>	<b>AE : 1 309 999 738</b>	<b>CP : 1 309 999 738</b>
<b>Taux de consommation</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Justification du résultat et de l'utilisation des ressources</b>	<p>Les résultats ainsi obtenus en ce qui concerne la mise à niveau sont dus à l'accélération de la mise en œuvre des activités de la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat du Cameroun (BSTP-CMR) ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des PME (APME).</p> <p>Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.</p>	
<b>Perspectives 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et renforcement des capacités des PME dans les filières à fort potentiel de croissance à partir du modèle japonais de développement des PME ;</li> <li>- Améliorer la productivité des PME à travers leur mise à niveau avec la participation de l'Agence de Promotion des PME (APME) ;</li> <li>- Accélérer la participation des PME camerounaises sous traitantes dans les grands travaux ;</li> <li>- revoir la cible de l'indicateur qui semble avoir été sous-estimé du fait qu'au départ les structures en charge de l'accompagnement des PME notamment l'APME et la BSTP n'étaient pas encore opérationnelles au moment où ces cibles ont été définies.</li> </ul>	

<b>RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU</b>	<b>104</b>	
<b>TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR</b>	86.66	
<b>DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
	1 309 999 738	1 309 999 738
<b>(écarts = Dot.init - Dot.rev)</b>	<b>Ecart AE</b>	<b>Ecart CP</b>
	170 600 262	170 600 262
<b>CRÉDITS CONSOMMÉS</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
	1 309 999 738	1 309 999 738
<b>TAUX DE CONSOMMATION</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES</b>	<p>Les résultats ainsi obtenus en ce qui concerne la mise à niveau sont dus à l'accélération de la mise en œuvre des activités de la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat du Cameroun (BSTP-CMR) ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des PME (APME). De plus les cibles avaient été définies au terme d'une démarche prudentielle en estimant que les structures en charge de l'encadrement des PME prendraient un certain temps avant de parvenir à des résultats. Aussi, elles avaient été minimisées pour les premières années justifiants ainsi les résultats ainsi obtenus.</p>	

	<p>Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.</p>
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement et renforcement des capacités de 100 PME dans les filières à fort potentiel de croissance à partir du modèle japonais de développement des PME ;</li><li>- Poursuivre la mise en oeuvre du Programme de modernisation des PME par le TIC avec la formation de plus de 200 PME (APME);</li><li>- finaliser au moins 50 nouveau contrats de soustraction dans le cadre des ctivités de la BSTP-CAM ;</li><li>- revoir la cible de l'indicateur qui semble avoir été sous-estimé du fait qu'au départ les structures en charge de l'accompagnement des PME notamment l'APME et la BSTP n'étaient pas encore opérationnelles au moment où ces cibles ont été définies.</li></ul>

## 2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

### Action 01 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME

Les résultats ainsi obtenus notamment au niveau de la réalisation de l'exercice et le taux de de réalisation technique se justifient respectivement par le fait que, l'enquête BCS qui permet de recueillir les avis des populations sur leurs connaissances du dispositif réglementaire et institutionnel en faveur des PME, a une périodicité de deux ans et les résultats 2015 ne pourront être obtenus qu'en 2016. Le taux de réalisation technique quant lui est expliqué par les résultats obtenus en 2014.

Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.

OBJECTIF	Réglementer le domaine des PME							
Indicateur	Intitulé:	Proportion des entreprises ayant une connaissance du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur des PME mis en place par le MINPMEESA.					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  67	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	37.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	30						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 156 000 000	1 156 000 000	1 087 000 000	1 087 000 000	1 087 000 000	1 087 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le contexte de mise en œuvre de cette action est caractérisé par l'opérationnalisation de nouvelles structures d'encadrement des Pme notamment l'agence de promotion des PME, la modification de la loi portant promotion des PME et du décret portant création de l'APME. Cet ensemble de choses devra être communiqué aux populations qui devront désormais les intégrer dans leurs habitudes et ceci ne pourra être effectif que si la structure fonctionne effectivement et si les textes sont appliqués.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Démarrage effectif des activités de l'agence de Promotion des PME (APME): (construction d'un bâtiment annexe à l'immeuble siège, outils de gestion sont élaborés ; 03 véhicules acquis ; 02 sessions du conseil d'administration tenues ; 47 personnels recrutés)							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les résultats ainsi obtenus notamment au niveau de la réalisation de l'exercice et le taux de de réalisation technique se justifient respectivement par le fait que, l'enquête BCS qui permet de recueillir les avis des populations sur leurs connaissances du dispositif réglementaire et institutionnel en faveur des PME, a une périodicité de deux ans et les résultats 2015 ne pourront être obtenus qu'en 2016. Le taux de réalisation technique quant lui est expliqué par les résultats obtenus en 2014. Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.							
Perspectives 2016	Avec le démarrage des activités : (i) de promotion de l'esprit d'entreprise en milieu jeune à travers une plus grande sensibilisation de la cible; (ii) d'élaboration d'un projet d'appui aux PME des secteurs prioritaires du DSCE et ; (iii) d'amélioration de l'offre de services des CFCE dans les 10 régions au sein de l'APME l'année 2016 pourra offrir de meilleurs résultats.							

## Action 02 ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE

L'élément principal qui justifie ces résultats est le fort engouement des promoteurs des PME vis-à-vis de la bourse qui elle-même avec le déblocage successif des fonds de 2013 et 2015 a accéléré dans la mise en œuvre de ses activités. Le taux de réalisation technique intègre également les 10 contrats de sous-traitance obtenus en 2014.

Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.

OBJECTIF	Promouvoir l'accès des PME Camerounaises à la sous-traitance dans les grands travaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de PME ayant signé et exécuté les contrats de sous-traitance				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  82.22	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		150.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		225.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		185					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	278 200 000	278 200 000	218 999 739	218 999 739	218 999 739	218 999 739	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Avec l'élaboration du Plan d'urgence Triennal pour l'accélération de la croissance et le démarrage des travaux de construction des stades en prélude aux Coupes d'Afrique des Nations 2016 et 2019, plusieurs marchés seront lancés en vue de la réalisation des travaux induits par les activités surprises. Comme il est souvent observé tous ces marchés seront attribués aux grosses multinationales disposant d'une forte assise financière et de fortes capacités techniques au détriment des PME locales. Il est donc important de renforcer les capacités de ces dernières afin de leur permettre tout au moins de sous-traiter lesdits marchés							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	L'accélération de la mise en œuvre des activités de la bourse de Sous – Traitance et du Partenariat a produit les résultats suivants : - 512 PME profilées - 104 nouvelles PME ayant reçus des analyses comparatives - 104 nouvelles PME accompagnées 115 mises en relations effectuées pour 25 contrats de sous-traitance finalisés							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'élément principal qui justifie ces résultats est le fort engouement des promoteurs des PME vis-à-vis de la bourse qui elle-même avec le déblocage successif des fonds de 2013 et 2015 a accéléré dans la mise en œuvre de ses activités. Le taux de réalisation technique intègre également les 10 contrats de sous-traitance obtenus en 2014. Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.							

Perspectives 2016	<ol style="list-style-type: none"><li>1) La BSTP entend :<ul style="list-style-type: none"><li>- poursuivre le profilage des PME avec notamment au moins 600 nouvelles PME profilées ;</li><li>- poursuivre les opérations de Bench Marking avec plus de 200 nouvelles analyses comparatives ;</li><li>- poursuivre avec la mise en œuvre des plans d'accompagnement des PME avec au moins 300 PME accompagnées ;</li><li>- assurer la finalisation d'au moins 50 contrats de sous-traitance ;</li><li>- Améliorer la recherche des financements.</li></ul></li><li>2) Corriger la valeur de référence de l'indicateur 2013 qui est de 0</li></ol>
-------------------	--

### Action 03 REHABILITATION DU TISSU D'ENTREPRISES EXISTANTES

Le résultat obtenu se justifie par une bonne appropriation par le personnel du Ministère de la technique d'administration des questionnaires aux PME et une forte adhésion des promoteurs des PME

Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.

OBJECTIF	Améliorer la productivité des PME à travers leur mise a niveau							
Indicateur	Intitulé:	Taux d'accroissement du chiffre d'affaire des PME accompagnées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  50	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	10.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	40.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	20						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	46 400 000	46 400 000	3 999 999	3 999 999	3 999 999	3 999 999	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le contexte était marqué par la signature de l'accord d'étape des APE, ce qui induit la nécessité de renforcer les capacités des PME locales afin de leur permettre de résister efficacement face à la concurrence des produits occidentaux généralement considérés comme de meilleure qualité.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	diagnostic effectif de 104 PME à travers l'outil diagnostic des PME							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>Le résultat obtenu se justifie par une bonne appropriation par le personnel du Ministère de la technique d'administration des questionnaires aux PME et une forte adhésion des promoteurs des PME</p> <p>Le niveau de consommation des ressources quant à lui s'explique par une meilleure appropriation des procédures en matière d'exécution du budget.</p>							
Perspectives 2016	Poursuivre le diagnostic des PME au niveau de l'Agence de Promotion des PME							

# 2015

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.2. PROGRAMME 512

PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DU  
CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU CAMEROUN

Responsable du programme

BADGA JEAN MARIE LO

### 2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif global de ce programme est de Promouvoir l'initiative privée et d'améliorer le climat des affaires au Cameroun, par la facilitation et la simplification des procédures et formalités de création des PME d'une part et l'amélioration du cadre de concertation et de collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur privé d'autre part. L'indicateur de mesure des résultats du programme étant le taux d'accroissement des entreprises au Cameroun. Pour réaliser cet objectif, trois principales actions ont été programmées. La stratégie choisie ici consiste à poursuivre la mise en place des CFCE et des CGA, renforcer les capacités professionnelles des PME, accélérer les activités du programme d'accompagnement à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD-PME), mettre en place le programme d'appui aux PME Agricoles et Agroalimentaires pour valoriser des résultats de la recherche en faveur des PME, opérationnaliser la pépinière d'entreprises d'EDEA, accompagner les initiatives publiques des pépinières dans les universités, promouvoir des partenariats entre les entreprises Camerounaises et leurs homologues étrangères et accompagner des initiatives locales.

OBJECTIF	Densifier le tissu des PME au Cameroun.	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'accroissement annuel des PME.
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	21.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible Année cible:	25.0 2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES Action 02: VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES Action 03: PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE	
DOTATIONS INITIALES	AE 4 268 100 000	CP 4 268 100 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	BADGA JEAN MARIE LO,	

### 2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La position du Cameroun dans les récents classements du « Doing Business » témoigne suffisamment des contraintes rencontrées dans le climat des affaires au Cameroun. Les tracasseries liées à l'éloignement des différents services intervenants dans le processus de création des entreprises de même que les délais y relatifs sont de nature à maintenir cette situation. Ces dysfonctionnements et bien d'autres encore participent à décourager toute initiative privée à la création d'entreprises.

Cependant, la mise en application de la loi N°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à

l'investissement privé en République du Cameroun a fortement influencé l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes camerounais. Ce qui a eu pour conséquence l'implantation, sous l'impulsion de l'Agence de Promotion des Investissements, de nouvelles entreprises étrangères et nationales sur le territoire camerounais. La signature du troisième Contrat de Désendettement et Développement (C2D) le 3 juillet 2015 à Yaoundé par S.E François HOLLANDE Président de la République française sur cinq ans a aussi considérablement influencé la mise en œuvre de ce programme avec le lancement des travaux du Programme d'Appui aux PME Agricoles et agroalimentaires.

Enfin, la modification du code général des impôts sur la classification des entreprises et des différents régimes auxquels elles appartiennent ont également influencé la démographie des entreprises sur cette période.

### 2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	25%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 473 712 909	CP 2 473 712 909
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 1 794 387 091	Ecart CP 1 794 387 091
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 466 522 992	CP 2 466 522 992
TAUX DE CONSOMMATION	99 %	99 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le fonctionnement optimal de CFCE ;</li> <li>les cibles retenues pour l'indicateur du programme ont également été largement en deça de l'engouement suscité par la mise en place des CFCE <ul style="list-style-type: none"> <li>le retard observé dans le processus de décaissement des fonds a entraîné le faible taux d'utilisation des ressources.</li> </ul> </li> </ul>	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dématérialisation des procédures de création d'entreprises par la mise en place d'une plate forme de création des entreprises en ligne (E-registration) ;</li> <li>demarrage des activités du Programme d'Appui aux PME Agricoles et agroalimentaires. <ul style="list-style-type: none"> <li>redéfinition de la cible de l'indicateur du programme</li> </ul> </li> </ul>	

## **2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015**

# 2015

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.3. PROGRAMME 513

PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET  
AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RENTABILITE DES  
TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT

Responsable du programme

**EWUSI ERIC MBONGO**

*Directeur de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel*

### 2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre des Plans d'Ajustement Structurel aux fins de juguler la crise économique des années 80 a eu pour principales conséquences de créer un secteur informel très large et de favoriser l'émergence d'un important mouvement associatif. Devant cette réalité, le MINPMEESA a initié le Programme de promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'artisanat et des TPE. Il s'agit à travers ce programme, de développer les mécanismes et stratégies visant à améliorer les performances des domaines de l'Economie Sociale et de l'Artisanat et d'organiser la migration des Unités de productions de l'informel vers le formel, avec comme indicateur initial de suivi l'accroissement de la contribution des OES et des entreprises artisanales accompagnées à la valeur ajoutée nationale. Notre système d'information étant jusqu'alors dans l'incapacité de renseigner cet indicateur, le Nombre des PME mises à niveau a été choisi comme deuxième indicateur.

L'objectif de ce programme est d' « Organiser les secteurs de l'Economie Sociale et de l'artisanat et améliorer leurs performances ».

Pour réaliser cet objectif, cinq principales actions ont été mises en place il convient de préciser qu'il ne reste plus que quatre actions dans ce programme, la première étant déjà totalement réalisée. Ce programme est sous-tendu par les actions suivantes : le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire de promotion de l'artisanat, le renforcement des capacités des réseaux d'OES mis en place, l'appui à la commercialisation des produits artisanaux et des OES et l'Appui à la migration des UPI du secteur informel vers le secteur formel.

OBJECTIF	Organiser les secteurs de l'Economie Sociale et de l'artisanat et améliorer leurs performances.	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'artisans enregistrés dans les bureaux communaux
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	9976.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible Année cible:	17190.0 2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES Action 02: RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT Action 03: RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ARTISANAT Action 04: RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE Action 05: APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES Action 06: APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 812 111 000	CP 2 409 701 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	EWUSI ERIC MBONGO, Directeur de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel	

### 2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre de ce programme a été faite dans un environnement influencé par:

- La permanence d'un secteur informel très dominant;
- L'émergence d'un mouvement associatif en forte progression ;
- Le développement des mécanismes et des stratégies visant à améliorer les performances des domaines de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
- L'organisation de la migration des Unités de Productions de l'informel vers le formel ;
- Les recommandations issues des Journées de l'Economie Sociale ;
- L'inauguration du village artisanal de Maroua ;
- la mise en œuvre de la loi N°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun et son décret d'application N°2010/2996/PM du 03 novembre 2010
- Instruction du PM N° A218/D/SG/SPM du 26 mai 2008 sur l'institutionnalisation des Salons et la mise en œuvre des recommandations issues de la première édition du SIARC 2008 ;
- L'étude sur la structuration des organisations de l'Economie Sociale ;
- L'exécution des résolutions issues des différentes concertations (Comité Interministériel d'élaboration et de relecture et Comité Interministériel de validation des documents transmis à la hiérarchie) ;

La poursuite de la politique de décentralisation à travers l'intensification des enregistrements des artisans dans les CTD.

### 2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	12 844	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	22.2	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 472 577 522	CP 2 070 167 522
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 339 533 478	Ecart CP 339 533 478
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 033 121 104	CP 2 022 200 000
TAUX DE CONSOMMATION	82 %	97,68 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le résultat ainsi obtenu est lié au fait que les bureaux communaux d'enregistrement des artisans ne sont opérationnels dans toutes les communes que depuis la fin d'exercice 2014. Un grand engouement des artisans est noté.	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le SIARC 2016 ;</li> <li>- Poursuivre la construction des villages artisanaux ;</li> <li>- Rendre opérationnel les villages artisanaux déjà construits et inaugurés ;</li> <li>- Accompagner les initiatives locales au développement ;</li> <li>- Poursuivre l'enregistrement des artisans dans les registres communaux ;</li> <li>- Sensibiliser les jeunes et les femmes à la création et à la gestion des sociétés coopératives ;</li> </ul>	

### 2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES									
OBJECTIF	Mettre en place le dispositif institutionnel et réglementaire sur l'économie sociale								
Indicateur	Intitulé:	Nombre de réseaux de l'économie sociale ayant une existence légale formelle						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	0.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	20.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
					63 952 910	63 952 910	91,49 %	91,49 %	

Action 02 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT								
OBJECTIF	Avoir une meilleure organisation de L'artisanat							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'artisans titulaires d'une carte d'artisan spécifiant le métier, la localisation et le genre				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  0	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		75000.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	69 900 000	69 900 000	22 552 910	22 552 910	22 552 910	22 552 910	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun et son décret d'application N°2010/2996/PM du 03 novembre 2010</li> <li>- Instruction du PM N° A218/D/SG/SPM du 26 mai 2008 sur l'institutionnalisation des Salons et la mise en œuvre des recommandations issues de la première édition du SIARC en 2008.</li> <li>Décret n°2013/0009/PM du 7 janvier 2013 portant création des villages artisanaux.</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des textes, validation et leur transmission;</li> <li>- Suivi des textes élaborés et transmis au Premier Ministère;</li> <li>- organisation des sessions de formation des Maires et des exécutifs communaux sur les procédures d'enregistrement dans les registres communaux .</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	l'indicateur ne pourra muter qu'à partir de fin 2017 où nous passerons à la production effective de cartes des artisans. 2015 et 2016 seront consacrées à la réalisation des activités qui permettront de la production des cartes.							
Perspectives 2016	poursuivre l'enregistrement des artisans dans les CTD, préalable à la production de cartes							

**Action 03 RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ARTISANAT**

OBJECTIF	Améliorer la qualité des produits artisanaux							
Indicateur	Intitulé:		Proportion d'artisans certifiés et dont les produits répondent aux normes et standards internationaux				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		8.0					
CRÉDITS	Réalisation exercice (Résultat technique):							
	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

## Action 04 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE

OBJECTIF	Améliorer la performance des OES							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'OES mises à niveau				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  22,8 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		2500.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		285					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	629 332 000	629 332 000	513 886 926	513 886 926	506 634 870	513 610 995	99,95 %	98,59 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude sur la structuration des organisations de l'Economie Sociale ;</li> <li>- L'exécution des résolutions issues des différentes concertations (Comité Interministériel d'élaboration et de relecture et Comité Interministériel de validation des documents transmis à la hiérarchie).</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 OES bénéficiaires de matériel agricole;</li> <li>- 205 appuis financiers accordés aux initiatives locales de développement</li> <li>- deux ateliers de formation tenus dans la Région du Sud</li> <li>- organisation des JNES</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les sollicitations des OES sont très importantes tandis que le budget y alloué permet juste d'assurer le minimum en matière d'accompagnement des OES et des initiatives locales de développement ;</p> <p>Par ailleurs, la faible structuration des OES ne permet pas de toucher facilement un grand nombre d'OES avec des ressources limitées.</p>							
Perspectives 2016	<p>Poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités de mise à niveau qui s'imposent ;</li> <li>- L'octroi des appuis matériels aux OES ;</li> </ul> <p>la structuration des OES.</p>							

## Action 05 APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES

OBJECTIF	Améliorer le label de l'artisanat camerounais							
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'espaces commerciaux créés et mis à la disposition des artisans : foires, salons, villages artisanaux, galeries virtuelles.					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  70%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	69.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	70						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 657 179 000	1 254 769 000	1 571 362 686	1 168 952 686	1 136 582 850	1 136 582 850	72,33 %	97,23 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat au Cameroun et son décret d'application N°2010/2996/PM du 03 novembre 2010, notamment en son article 15 ;</li> <li>- Instruction du PM N°A218/D/SG/SPM du 26 mai 2008 sur l'institutionnalisation des Salons et la mise en œuvre des recommandations issues de la première édition du SIARC ;</li> <li>le décret n°2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des villages artisanaux.</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des salons régionaux et départementaux;</li> <li>- Construction du village artisanal de Foumban (2<sup>ème</sup> phase),</li> <li>- Finalisation des villages artisanaux de Maroua, Mbalmayo et du Centre International Artisanal de Yaoundé ;</li> <li>- Equipement des villages artisanaux de Douala, Maroua, Yaoundé, Garoua, Limbé et Ebolowa ;</li> <li>- étude de faisabilité pour la mise en place d'une galerie virtuelle ;</li> <li>- travaux préparatoires du SIARC 2016.</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le résultat se justifie par la tenue en 2015 des salons départementaux et régionaux offrant ainsi 68 espaces de promotion des produits artisanaux. Des artisans ont également été accompagnés aux foires d'Alger, au Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et à la foire de Tunis. Toute fois le nombre d'espaces de commercialisation nous semble un peu statique et ne garantit pas toujours une plus grande visibilité des produits artisanaux.</li> </ul>							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnalisation du Centre International Artisanal de Yaoundé ;</li> <li>- finalisation du village artisanal de Mbalmayo et celui de Foumban ;</li> <li>- Construction des centres de santé dans les villages artisanaux ;</li> <li>- Mise en place de la galerie virtuelle dans les villages artisanaux ;</li> <li>- Mise en place du dispositif de sécurité incendie dans les villages artisanaux</li> <li>- Le libellé de l'indicateur devra être modifié pour mieux prendre en compte les activités de cette action. Ainsi, le nombre de visite ou de fréquentation des espaces commerciaux physiques ou virtuels pourra être adopté comme indicateur</li> <li>- modifier l'indicateur de l'action</li> </ul>							

Action 06 APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL								
OBJECTIF	Contribuer à la migration des UPI vers l'artisanat et les TPE							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'artisans enregistrés dans les registres communaux				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  22,2	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		150000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		12844					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	455 700 000	455 700 000	364 775 000	364 775 000	364 775 000	360 371 349	98,79 %	98,79 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun et son décret d'application N°2010/2996/PM du 03 novembre 2010 notamment en son article 15 ;</li> <li>- L'étude sur les migrations du secteur informel ;</li> </ul> L'exécution des résolutions issues des différentes concertations (Comité Interministériel d'élaboration et de relecture et Comité Interministériel de validation des documents transmis à la hiérarchie) ;							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informatisation et équipement de 360 Bureaux d'enregistrement</li> <li>- Organisation des séminaires de formation des formateurs des intervenants dans l'enregistrement des artisans</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le résultat ainsi obtenu est lié au fait que les bureaux communaux d'enregistrement des artisans ne sont opérationnels dans toutes les communes que depuis la fin d'exercice 2014. Toutefois on note un grand engouement des artisans.</li> <li>- la faible sensibilisation et le manque de mesures d'incitation à l'enregistrement.</li> </ul>							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des cartes d'artisans pour les prochaines années ;</li> <li>- mise en place des mécanismes de formation et de sensibilisation en vue de la migration d'un plus grand nombre des acteurs du secteur informel vers l'Artisanat par l'enregistrement au niveau communal;</li> <li>- élaboration d'une stratégie de communication.</li> </ul>							

# 2015

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.4. PROGRAMME 514

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR  
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE  
SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

Responsable du programme

**MAHOUNDETOBI**  
*Directeur des Affaires Générales*

### 2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'entrée en vigueur depuis le mois de janvier 2013 du Nouveau Régime Financier de l'Etat consacre la mise en œuvre du budget programme dans la gestion des dépenses publiques et appelle le renforcement des ressources tant humaines que matérielles dans la perspective de la réalisation des objectifs de la stratégie du MINPMEESA. Dans ce programme il est question de créer des conditions adéquates de travail en vue d'optimiser les rendements de tous les personnels. C'est ainsi qu'il s'est fixé pour objectif de renforcer les ressources humaines et matérielles du MINPMEESA. Les principaux résultats qui sont attendus de la mise en œuvre de ce programme sont les suivants :

- Capacités des personnels du MINPMEESA renforcées ;
- cadre et conditions de travail améliorés ;
- coordination stratégique améliorée.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINPMEESA.	
Indicateur	Intitulé:	Niveau de réalisation des programmes du MINPMEESA.
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	85.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA Action 02: AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS Action 03: ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA Action 04: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINPMEESA Action 06: DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DE COMMUNICATION, DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT Action 08: DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA Action 09: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEESA Action 10: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
DOTATIONS INITIALES	AE 4 201 199 000	CP 4 201 199 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MAHOUNDETOBI, Directeur des Affaires Générales	

### 2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 514 a été faite dans un environnement influencé par:

- la réforme des marchés publics, avec la nécessité de renforcer les capacités des personnels du MINPMEESA de la chaîne de passation des marchés sur les nouvelles règles et procédures de passation des marchés ;

- la prise en compte au MINPMEESA du personnel issu du recrutement spécial des 25 000 jeunes diplômés dans la Fonction Publique ;
- l'utilisation laborieuse de la nouvelle application de gestion budgétaire PROBMIS ;
- la signature du décret N°2013/169 du 27 mai 2013 portant organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
- un déficit d'espace de travail, notamment au niveau des services centraux.

Il est question dans ce programme de créer des conditions en vue de permettre au MINPMEESA de réaliser sa feuille route et son plan d'actions.

### 2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	88,93% (de réalisation des activités du MINPMEESA)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 6 505 719 831	CP 6 505 719 831
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -2 304 520 831	Ecart CP -2 304 520 831
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 4 936 457 017	CP 4 936 600 000
TAUX DE CONSOMMATION	75,88 %	75,88 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>L'atteinte des résultats du programme a été possible grâce notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la coordination stratégique au sein du département ministériel ;</li> <li>- la mise en place, au niveau de chaque programme, d'un cadre de suivi des actions du programme ;</li> <li>- une utilisation plus judicieuse des moyens affectés aux différents programmes ;</li> <li>- une appropriation progressive des normes et principes du budget programme au sein du département ministériel ;</li> </ul>	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la gouvernance dans les services du MINPMEESA ;</li> <li>- Révision des actions du programme et de certains indicateurs pour plus de pertinence et arrimage à l'harmonisation du programme support</li> </ul>	

#### **2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015**

### 3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le MINPMEESA entend poursuivre le développement de la PME, continuer la promotion de l'Economie Sociale et améliorer la qualité, et surtout, la visibilité de l'Artisanat. Plusieurs programmes et projets en cours au MINPMEESA sont orientés vers ces objectifs.

Il s'agit en amont de mettre en adéquation les savoirs et les savoir-faire, c'est le pari pris en rapprochant d'une part les étudiants de l'environnement de l'entreprise (Subvalor, ESSEC, l'Institut Supérieur du SAHEL de Maroua...) et d'autre part la mise en œuvre du programme EMPRETEC.

En aval, les instruments tels que la BSTP doivent améliorer de façon significative la compétitivité des PME par la promotion de la sous-traitance. Il s'agira de poursuivre le profilage et la mise à niveau des PME, mettre en relation les preneurs d'ordre et les donneurs d'ordre. Le MINPMEESA à travers le programme PMEAA qui est déjà fonctionnel, entend par ailleurs promouvoir l'accès des PME Agricoles et Agroalimentaires au financement. Car il est question de mobiliser les acteurs clés que sont les banques, les micro-finances et les promoteurs de PME. Le MINPMEESA à travers la création de l'Agence de Promotion des PME qui sera chargé d'exécuter les programmes de promotion des PME, s'est fixé pour objectif en outre, de densifier la présence des CFCE. Il est prévu qu'à terme de continuer la mise place des CFCE dans les départements, voire sur l'ensemble du territoire avec pour but de réduire les délais et de simplifier les procédures de création des entreprises. L'étape suivante dans la création des entreprises passe par la dématérialisation des procédures, d'où la plate forme e-Registrations. La promotion de l'Artisanat n'est pas en reste. L'ensemble des sites dédiés à la promotion et à la mise à niveau des artisans Camerounais en création et d'autres fonctionnels, avec Certains responsables installés, illustrent à n'en point douter la volonté des pouvoirs publics de mieux structurer le secteur de l'Artisanat.

### **3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE**

La contribution du MINPMEESA à l'atteinte de l'objectif du sous-secteur, "Industrie et Services" tel que fixé par le DSCE, à savoir contribuer à la densification du tissu national des PME avec la création de dix mille trois cent vingt (10 320) nouvelles entreprises et l'accompagnement de plus cinq cent (500) PME, OES et artisans.

Pour ce faire, le MINPMEESA entend prioritairement poursuivre avec un certain nombre d'actions notamment, la mise en place des nouveaux Centres de Formalités de Création d'Entreprises, la mise à disposition de l'ensemble des registres communaux d'enregistrement des artisans et le fonctionnement de six villages artisanaux. Comme effet direct, il faut noter la création de plus de cent (100) cinquante emplois directs et plus de vingt mille (20 000) emplois indirects. Il faut préciser, s'agissant de la décence des emplois notamment ceux induits par les nouvelles entreprises créées dans le CFCE, que la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est partie intégrante du processus de création d'entreprises et obligation est faite aux promoteurs d'immatriculer leurs employés lors de la création de leurs structures.

### 3.2. LEÇONS APPRISSES

- l'indicateur du programme 512 notamment en ce qui concerne les valeurs cibles nous semble sous évalué dans la mesure où, s'agissant de l'accroissement des PME opérants au Cameroun, il est difficile de fixer avec certitude le nombre d'entreprises qui peuvent être créées sur période donnée. Les pouvoirs publics mettent en place les facilités à la création des Entreprises et se sont les promoteurs en fonction des opportunités qui viendront créer plus tard des entreprises. Les opportunités ne dépendent pas entièrement du département ministériel il est donc difficile de fixer avec exactitude le nombre d'entreprises créées. Cette difficulté induit un taux de réalisation assez élevé et laisse croire que le programme a entièrement atteint son objectif. Ceci justifie donc les taux de réalisation élevés pour certains indicateurs de programme et d'action. Il est donc impératif de revoir ces cibles.
- S'agissant du programme 511 il faut dire que, au moment de fixer les valeurs cibles, les organes en charge de la mise à niveau n'étaient pas encore opérationnels ce qui nous a conduit, dans une attitude de prudence à faire des prévisions relativement basse pour les premières années le temps que les structures qui devaient être mises en place décollent. Cependant, contrairement à nos prévisions, à peine mises en place nous avons obtenus des résultats très satisfaisants. Faisant ainsi croire en regardant le taux de réalisation de l'indicateur que le programme avait déjà atteint la cible. Il est donc important de revoir les prévisions en termes de cible.
- l'indicateur que nous avons proposé notamment dans le programme 3 (action 5 : Nombre d'espaces commerciaux créés et mis à la disposition des artisans : foires, salons, villages artisanaux, galeries virtuelles) qui ne nous permettent plus de par leur stabilité de mieux renseigner la performance du programme. Nous proposons ainsi : **nombre de visiteurs venus dans les lieux d'expositions.**
- la mise en place d'un programme de communication pourrait accroître la sensibilisation et l'appropriation des opportunités qu'offrent le MINPMEESA et ses structures rattachées aux acteurs des PMEESA.
- La bonne formulation des indicateurs permet un meilleur renseignement de ceux-ci, et une meilleure visibilité en termes d'impact des actions retenues dans le budget. Un mauvais indicateur éloigne de la réalité exprimée par les activités menées.
- le faible niveau de sensibilisation du public sur les CFCE est causé par l'insuffisance des moyens de déploiement dans les médias.
- l'absence des moyens de locomotion dans les Délégations Départementales ne facilite pas les descentes sur le terrain.
- la cessation d'activité de certaines PME ne facilite pas la collecte des données statistiques sur le terrain.

### 3.3. PERSPECTIVES 2016

- Sur le plan stratégique, il est important de fusionner les programmes 511 et 512 en un seul programme et de bien définir la valeur cible de ce programme conformément aux recommandations du CIEP 2015;
- Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure maîtrise des procédures budgétaires et financières, et aussi assurer un suivi évaluation de la réalisation des projets des OES financés ;
- Renforcer les capacités des responsables des programmes en matière d'appropriation du budget programme ;
- Améliorer le dialogue de gestion entre les responsables des programmes d'une part, de renforcer la collaboration entre les responsables d'actions d'autre part, ce qui permettra d'atteindre l'objectif du MINPMEESA dans le sous-secteur "Industrie et Services" et de mieux intégrer la chaîne de responsabilité ;
- Améliorer le système de collecte des données dans le secteur des PMEESA ;
- Finaliser la stratégie ministérielle ;